

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE PLOUGOULM

**Annulation d'une décision de non opposition à déclaration préalable
au nom de la commune**

Le maire de PLOUGOULM,

Vu la décision de non opposition à la déclaration préalable n°

DP 029 192 25 00047

délivrée le 15 juillet 2025 à **GROUPE SOLUTION ECOLOGIQUE** sis 92 BOULEVARD VICTOR HUGO 92110 CLICHY et représenté par Dan CHAOUAT, autorisant, sur un terrain situé **80 rue de Sibiril, la pose de panneaux photovoltaïques en toiture,**

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 12.11.2008 modifié le 8.11.2017, et notamment les dispositions d'urbanisme afférentes à la zone UC,

CONSIDERANT que le bénéficiaire a présenté le 23/07/2025. une demande d'annulation de l'arrêté susvisé ;

A R R E T E

ARTICLE UNIQUE :La décision de non opposition à la déclaration préalable susvisée est **ANNULEE.**

A PLOUGOULM, le **23 JUL. 2025**

Le Maire :

Patrick GUEN



*La présente décision a été transmise au représentant de l'Etat, dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales, le **25 JUL. 2025***